

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

EPPS 005-518/11/CC

■ Approbation du tarif 2011 des concessions funéraires et des caveaux applicables au cimetière communautaire d'Ensues la Redonne DEEAG 11/6378/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en application des dispositions de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales de la gestion des services d'intérêts collectifs et notamment en matière de création de cimetières.

Le premier cimetière communautaire créé sur la commune d'Ensues la Redonne, dont les travaux de réalisation se sont achevés en décembre 2007, est entré en service au 1^{er} janvier 2008.
Dans ce cadre, la Communauté urbaine a délibéré en 2008 sur les tarifs de concessions et a déterminé les tarifs des caveaux implantés dans la première tranche.

Au terme des études de maîtrise d'œuvre et des travaux menés pour la réalisation de la deuxième tranche, la Communauté urbaine proposera en septembre 2011, dans le cadre de la gestion du cimetière, 162 concessions équipées de caveaux et 15 cases de columbarium supplémentaires.

Compte tenu de l'apparition d'une nouvelle catégorie de caveaux implantés dans la nouvelle tranche du cimetière (caveau de 4 places), il convient de fixer de nouveaux les tarifs suivants pour l'année 2011 :

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEC 001-1153/07/CC portant approbation du tarif des concessions funéraires applicables au cimetière d'Ensues la Redonne – tarifs 2008.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de fixer le tarif des concessions funéraires susceptibles d'être perçues à l'occasion du fonctionnement des services communautaires de cimetières.
- Qu'il convient d'indiquer le prix de vente des différents types de caveaux.

Après en avoir délibéré :

Décide :

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

Article 1 :

Les tarifs des concessions applicables dans le cimetière communautaire d'Ensues la Redonne sont fixés comme suit :

DUREE CONCESSIONS	SUPERFICIE	PRIX des CONCESSIONS
Concession 15 ans	2,4 m2	3 250 euros
	3,6 m2	5 399 euros
	4,9 m2	7 548 euros
Concession 30 ans	2,4 m2	4 485 euros
	3,6 m2	7 252 euros
	4,9 m2	10 019 euros
Case Columbarium 15 ans	0,25 m2	420 euros
Case Columbarium 30 ans	0,25 m2	840 euros

Article 2 :

Les tarifs des caveaux applicables dans le cimetière communautaire d'Ensues la Redonne sont fixés comme suit :

TYPE DE CAVEAUX	PRIX HT	PRIX TTC
CAVEAUX de 2 places (implanté sur une superficie 2,4 m2)	1600 euros	1 913,60 euros
CAVEAUX de 3 places (implanté sur une superficie 2,4 m2)	2000 euros	2 392 euros
CAVEAUX de 4 places (implanté sur une superficie 3,6 m2)	2320 euros	2774,72 euros
CAVEAUX de 6 places (implanté sur une superficie 3,6 m2)	2 600 euros	3 109,60 euros
CAVEAUX de 9 places (implanté sur une superficie 4,9 m2)	3 000 euros	3 588 euros

CAVEAU PROVISoire	10 euros par jour.
--------------------------	--------------------

Article 3 :

Les recettes correspondantes à la vente des caveaux seront imputés sur le Budget Annexe du Crématorium et des opérations funéraires (Sous Politique F230 – Sens R1- Nature 701.

Les recettes liées à la vente des concessions seront imputées sur le budget principal de la Communauté urbaine Sous Politique F210 – Sens R1 – Nature 70311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements d'Intérêt communautaire

Michel ILLAC

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire -
Patrimoine foncier - Protection et sécurité des
espaces communautaires

Patricia COLIN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI